

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/08/2026 - 17360 - 2023 B 06882 - 981 895 071 - 2RBET

17 AOUT 2026
17360

PONTOISE

N° 2065-SD
2025

cerfa

N° 11084*26

Formulaire obligatoire

(art 223 du code général des impôts)
L'empreinte du service**IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01/09/2023	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SASU	2RBET			
SIRET	9	8	1	8
	5	0	7	1
	0	0	0	1
	8	Mél :		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
25 Avenue Jules Valles 95490 VAUREAL				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		18 540 Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :	
Tél :			Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date 01/07/2016 Lieu VAUREAL	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire :	
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :	
Prestataire :				

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025

Cocher la case si néant ☐**G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
* SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectuée	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
			0%	15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025



N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2RBET										Néant ☐									
Adresse de l'entreprise		25 Avenue Jules Valles										95490 VAUREAL									
SIRET		9	8	1	8	9	5	0	7	1	0	0	0	1	8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		6		Durée de l'exercice précédent *															
														Exercice N clos le							
														31 12 2024							
														Brut		Amortissements, provisions		Net			
														1		2		3			
Capital souscrit non appelé														TOTAL (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *														AB		AC				
	Frais de développement *														CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires														AF		AG				
	Fonds commercial (1)														AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles														AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles														AL		AM				
	Terrains														AN		AO				
	Constructions														AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels														AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles														AT		1 000 AU		302 698		
	Immobilisations en cours														AV		AW				
	Avances et acomptes														AX		AY				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence														CS		CT			
		Autres participations														CU		CV			
Créances rattachées à des participations														BB		BC					
Autres titres immobilisés														BD		BE					
Prêts														BF		BG					
Autres immobilisations financières *														BH		BI					
TOTAL (II)														BJ		1 000 BK		302 698			
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements														BL		BM				
	En cours de production de biens														BN		BO				
	En cours de production de services														BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis														BR		BS				
	Marchandises														BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes														BV		BW				
	Clients et comptes rattachés (3) *														BX		BY				
	Autres créances (3)														BZ		168 CA		168		
	Capital souscrit et appelé, non versé														CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)														CD		CE				
DIVERS	Disponibilités														CF		72 160 CG		72 160		
	Charges constatées d'avances (3) *														CH		CI				
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (III)														CJ		72 328 CK		72 328		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)														CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)														CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)														CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)														CO		73 328 1A		302 73 026			
Renvois: (1) dont droit au bail: (2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'1 an: CR																					
Clause de réserve de propriété *: Immobilisations: Stocks: Créances:																					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2RBET	Néant ☐ *	
Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3.000..)	DA	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	50 030	
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	53 030	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligatoires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	1 200	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 093	
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 703	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte de régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	19 996	
Écart de conversion passif *		ED		
TOTAL (V)		EE		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	73 026	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) dont - Écart de réévaluation libre	1D		
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 996	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		2RBET		Néant ☐		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à une réévaluation cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	Augmentations		
		1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO	
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2	KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels dont composants M3	KS	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ		
Avances et acomptes	LK	LL	LM	1 000		
	TOTAL III	LN	LO	LP	1 000	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
	Autres participations	8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1U	1V		
	TOTAL IV	LQ	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ	1 000	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI	
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	1 000 MU
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III	IY	NG	NH	1 000 NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	1 000 ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SASBT						Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	4
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾				Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾				
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾					
			①	②		③	④		⑤
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10 TOTAUX									
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».									
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL							
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE									
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE									
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE									
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2RBET				Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	dotations de	Diminutions afférentes aux éléments sortis de l'actif et reprises	amortissements	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH		
TOTAL I		RK	RM	RN	RO		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions		PM	PN	PO	PQ		
Sur sol propre		PR	PS	PT	PU		
Sur sol d'autrui		PV	PW	PX	PY		
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PZ	QA	QB	QC		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	QE	QF	QG		
Autres immobilisations corporelles		QH	QI	QJ	QK		
Inst. Générales, agencements, aménagements divers		QL	QM	302 QN	QO	302	
Matériel de transport		QP	QR	QS	QT		
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL II		QU	QV	302 QW	QX	302	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	302 ØQ	ØR	302	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
Constructions		Q8	Q9	R1	R2	R3	R4
Sur sol propre		R5	R6	R7	R8	R9	S1
Sur sol d'autrui		S2	S3	S4	S5	S6	S7
Inst. gales, agenc. aménagements divers		S8	S9	S10	S11	S12	S13
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immob. corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6
Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers		U7	U8	U9	U10	U11	U12
Matériel de transport		V1	V2	V3	V4	V5	V6
Matériel de bureau et informatique, mobilier		V7	V8	V9	V10	V11	V12
Emballages, récupérations et divers		W1	W2	W3	W4	W5	W6
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM		NO
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					
Total général non ventilé (NS + NT + NU)					NY		
Total général non ventilé (NW - NY)						NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *					
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations					SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2RBET		Néant ☐ *			
NATURE DES PROVISIONS	Montant	au début	de AUGMENTATIONS :	DIMINUTIONS :	Reprises	Montant à la fin de l'exercice	
	l'exercice		Dotations de l'exercice	de l'exercice			
	1		2	3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ		TR	
TOTAL I	3Z		TS	TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV	TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	- incorporelles	6A	6B	6C		6D	
	- corporelles	6E	6F	6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4		Ø5	
	- titres de participations	9U	9V	9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY	TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	UC		UD
	- d'exploitation	UE	UF				
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2RBET		Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provisions pour dépréciation prêtes ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*) UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques	VB	168		168		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
TOTAUX		VT	168	VU	168	VV	
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) à 1 an maximum à l'origine		VG					
à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 093		7 093		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Impôts sur les bénéfices		8E	11 010		11 010		
État et autres collectivités publiques		VW	693		693		
Obligations cautionnées		VX					
Autres impôts, taxes et assimilées		VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 200		1 200		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	19 996	VZ	19 996		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2RBET		Néant ☐ Exercice N clos le		3 1 1 2 2 4	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 50 030	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) *		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7 11 010	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
						K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{		{	
				{		{	
				{		{	
				{		{	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{		{		
			{		{		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI)		SU		
			Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I				WR		61 040	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{		{	
				{		{	
				{		{	
				{		{	
				{		{	
				{		{	
				{		{	
				{		{	
				{		{	
				{		{	
Autres plus-values imposables au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			{		{		
			{		{		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					2A		
					XA		
Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *					ZY		
Majoration d'amortissement *					XD		
Mesures d'incitation	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies) A) *			HT	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2
	ZFU – TE (art. 44 octies A)			ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) *			PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) *		1F
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC
				J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	
				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) *		PA	
				Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) *		XC	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) *		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	XG
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD	
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		{	
				{		{	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN 61 040 XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 1

RÉINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 2

DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé

Montant

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2RBET		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis- K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		
			à reporter au tableau n° 2058-A-SD		
			↓		↓
			ligne VI		ligne VVU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1		Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2RBET		Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
				Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	
TOTAL I			ØF	(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II ZH	
RENSEIGNEMENTS DIVERS						
Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	2 800	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)		XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	3 160	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage			YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et ES professionnelles)		ST	13 008	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD			ZJ	18 968	
	- CFE et CVAE			YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		9Z		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD			YX		
TVA	- Montant de la TVA collectée			YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*			ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	
	- Numéro de centre agréé * XP	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *			RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	n° SIRET de la société mère du groupe		JJ

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		2RBET		Neant ☐		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12.80%	0%	11
10						
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

2059A

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

DGFIP N° 2059-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2025

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2RBET		Néant ☐ *					
		● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
N – 1									
N – 2									
N – 3									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N – 4							
		N – 5							
		N – 6							
		N – 7							
		N – 8							
		N – 9							
		N – 10							
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %			
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
N – 1									
N – 2									
N – 3									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N – 4							
		N – 5							
		N – 6							
		N – 7							
		N – 8							
		N – 9							
		N – 10							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2RBET					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N								
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme								
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3						
- donnant lieu à complément d'IS		4						
Prélèvements opérés								
- ne donnant pas lieu à complément d'IS		5						
TOTAL (lignes 4 et 5)		6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)								
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
			Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①		②	③	④		⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SASU 2RBET		Neant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/09/2023	et clos le	31/12/2024
		Données en nombre de mois	16
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		Og	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	/	/
		GZ	/
Date de cessation	HR	/	/

(1) ATTENTION, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGH)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET	9 8 1 8 9 5 0 7 1 0 0 0 1 8
Dénomination de l'entreprise	2RBET		
Adresse (voie)	25 Avenue Jules Valles		
Code postal	9 5 4 9 0	Ville	VAUREAL
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 100
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6 100.00

I – CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

II – CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	RALAINDIMBY	Prénom(s)	RANTO			
Nom d'usage		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100			
Naissance	Date	16/09/1990	N° Département	99	Commune	TANANARIVE ANKADII	Pays	MAD
Adresse	N°	25	Voie	AVENUE JULES VALLES				
Code postal	95490	Commune	VAUREAL	Pays	FR			

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions				
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse	N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET	9 8 1 8 9 5 0 7 1 0 0 1 8
Dénomination de l'entreprise	2RBET		
Adresse (voie)	25 Avenue Jules Valles		
Code postal	9 5 4 9 0	Ville	VAUREAL
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	981895071
	2RBET
Désignation du déclarant	25 Avenue Jules Valles
	95490 VAUREAL
Code activité NAF	7112B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil
	☐ Comptable
	☐ Cabinet Conseil
	☐ Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/09/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N	16
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



1330-CVAE-SD

n°CERFA – 14030*13

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

SASU 2RBET

Adresse

25 Avenue Jules Valles

Code postal

9 5 4 9 0

Ville

VAUREAL

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE

Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

9 8 1 8 9 5 0 7 1 0 0 0 1 8

Période référence

0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4

Date de cessation

/ /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A VAUREAL

DATE 25/03/2025

SIGNATURE

MR

RALAINDIMBY

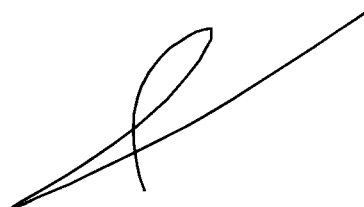
PRESIDENT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SASU 2RBET
société part action simplifiée unipersonnelle
au Capital variable de 3 000.00 €
Siège social : 25 Avenue Jules Valles
95490 VAUREAL
SIRET : 981 895 071 00018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2024
--

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Parts sociales composant		
le capital social au début	100	30 €
de l'exercice		
2- Parts sociales émises		
pendant l'exercice		
3- Parts sociales remboursées		
Pendant l'exercice		
4- Parts sociales composant le		
Capital social en fin d'exercice	100	30 €
5- Apport en nature		0 €



SASU 2RBET
société part action simplifiée unipersonnelle
au Capital variable de 3 000.00 €
Siège social : 25 Avenue Jules Valles
95490 VAUREAL
SIRET : 981 895 071 00018

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUILLET 2025.

L'an deux mille-vingt-cinq, le 2 juillet à 9 heures, les associés de la société part action simplifiée unipersonnelle, au capital variable de 3 000 €, dont le siège social est sis 25 Avenue Jules Valles – 95490 VAUREAL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 981 895 071 00018, et à l'INSEE sous le numéro d'identité d'établissement SIRET 981 895 071 00018, ont tenu l'assemblée générale faisant l'objet du présent procès-verbal.

Sont présents :

Monsieur RALAINDIMBY Ranto, associé-président, propriétaire de 100 actions ;

L'assemblée est présidée par Monsieur RALAINDIMBY Ranto.

Le Président constate que les associés présents représentent ensemble l'intégralité des actions, et que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de la situation.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Rémunération du président.

Quitus à donner à la présidence.

Affectation du résultat de l'exercice.

Différents échanges de vues interviennent, puis personne ne demandant plus la parole, le

Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'analyse de la situation faite par la présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés approuvent le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et qui font ressortir un bénéfice de 50 030 € pour un total de bilan de 81 883 € et un total du compte de résultat de 31 853 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les associés approuvent la rémunération versée à la gérance durant l'exercice écoulé qui s'élève à Zéro euro.

Les associés donnent quitus à la présidence pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée par, Monsieur RALAINDIMBY Ranto en sa qualité de président.

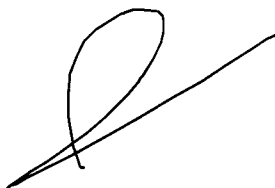
QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit 50 030 € au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée par les associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal visé par les associés et par la présidence.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a diagonal stroke.

SASU 2RBET
société part action simplifiée unipersonnelle
au Capital variable de 3 000.00 €
Siège social : 25 Avenue Jules Valles
95490 VAUREAL
SIRET : 981 895 071 00018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
--

Cher associé,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, ainsi que les comptes annuels dudit exercice, soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Je vous précise tout d'abord que les états financiers qui vont être présentés ont été établis conformément aux règles de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation usuellement utilisées, et ne comportent à ma connaissance, aucune modification de forme ou de présentation par rapport à ceux établis auparavant.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité réalisée au cours de l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de 81 883 €, et par un bénéfice net comptable de 50 030 €.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives d'activité de notre société devraient s'améliorer pour l'exercice à venir.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice, susceptible d'influencer les comptes dudit exercice.

Activité en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat et de distribution

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés, font ressortir un bénéfice de 50 030 €.

Je vous propose de l'affecter en report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende pendant l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que, vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

Le président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'P' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.